



En Bref

- La rouille s'intensifie
- Traces de pourriture blanche
- Présence d'adventices à un stade avancé

Conditions météorologiques

La semaine qui vient de s'écouler s'est encore caractérisée par des températures chaudes voire très chaudes. Un orage s'est produit en milieu de semaine entraînant une pluviométrie d'une quinzaine de millimètres sur le secteur de Billom.

Les sols des parcelles du réseau sont secs en surface mais encore légèrement humides au niveau des bulbes.

Etat physiologique des cultures

Les parcelles d'ail poursuivent leur développement.

A la date du 19/06, elles se situent **en moyenne au stade 13-14 feuilles**.

Les plantes sont au stade bulbaison.

Quelques plantes présentent une **hampe florale** au stade boucle.

Ce phénomène est observé sur le secteur de Billom, sur des variétés ne présentant généralement pas la phase de montaison (Printanor, Flavor, Clédor). Ceci peut être le résultat d'un stress.

Quelques balayettes sont aussi observées ; elles peuvent annoncer des sur-gousses.



Etat sanitaire des cultures

Teigne du poireau :

Aucune teigne n'a été capturée dans les pièges à phéromones.

Analyse de risque : De manière générale, la nuisibilité de ce lépidoptère est très faible sur l'ail.

Thrips :

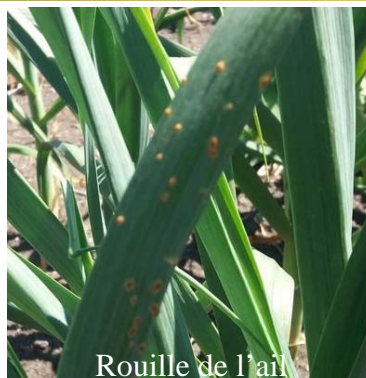
Aucun thrips n'a été capturé sur les pièges placés dans les parcelles du réseau.

Analyse de risque : Le risque est faible.

Rouille:

¾ des parcelles du réseau présentent des attaques de rouille.

Analyse de risque : Les conditions climatiques sont favorables à la progression de la maladie. Surveillez vos parcelles.



Rouille de l'ail

Pourriture blanche:

Une parcelle du réseau présente des plantes atteintes de pourriture blanche. Ces plantes sont isolées sur la parcelle. La maladie ne semble pas s'étendre pour le moment.

Analyse de risque : Il n'existe aucun moyen de lutte directe contre cette maladie fongique. Il est important d'enlever du champ les plantes infectées et de les détruire. Les méthodes prophylactiques telles que l'utilisation de semences saines, le nettoyage des outils, palettes et la rotation des cultures sont recommandées.



Pourriture blanche

Autres observations :

Adventices : Les principales adventices observées sont : les renouées, le liseron, le chénopode, l'aethusa, l'amaranthe et la linaira bâtarde.

Comme nous le signalons depuis le début du mois, de nombreuses plantes adultes sont présentes. Notamment des aethusa, des linaires et des liserons.

Analyse de risque : Les conditions météo sont propices à la croissance des adventices.

Ambroisie : Aucune ambroisie n'est signalée pour le moment sur les parcelles d'ail du réseau.

Analyse de risque : Soyez vigilants ; si vous l'observez sur vos parcelles procédez à son élimination dès que possible, mais impérativement avant le stade floraison. En effet, son pollen est très allergisant pour l'homme. Des arrêtés préfectoraux de lutte obligatoire imposent sa destruction dans les 4 départements d'Auvergne.

Actuellement, les stades de l'Ambroisie sont variés : du stade levée à la floraison.

Pour plus d'information merci de consulter la note nationale ambroisie disponible sur le site de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, à l'adresse suivante :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Note-nationale-Ambroisie-2014>



Ambroisie à feuilles d'armoise

Prochain BSV prévu le 27 juin

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation.

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.

Animateur et rédacteur : Sandrine LAFFONT, FDGDON 63

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 12

À partir d'observations réalisées par la FDGDON 63 et des producteurs d'ail

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.